



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 99623

## Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des examens permettant le dépistage du cancer colorectal par l'assurance maladie. Le cancer colorectal touche chaque année plus de 40 000 personnes en France et a causé le décès de plus de 17 500 personnes en 2015. Un programme national de dépistage du cancer colorectal a été mis en place pour lutter contre ce fléau, mais le coût des examens n'est pris en charge que pour les patients de 50 à 75 ans. Il voudrait savoir s'il est envisageable d'élargir la tranche d'âge des bénéficiaires de la prise en charge de ce dépistage du cancer colorectal.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99623

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 octobre 2016](#), page 7872

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)